

CONTACT

TÉLÉPHONE NOAILLE J.

06 43 78 24 31

E-MAIL 💌



unsasdis33@gmail.com

ADRESSE

BP 80031

33007 BORDEAUX **CEDEX**



NOUS SUIVRE





www.unsa-sdis33.fr









SYNDICAT PATS & SPP

DESTINATAIRE(S): Monsieur le Président

OBJET: prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Monsieur le Président,

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale.

Son montant est compris entre 300€ et 800€ en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (39 000€ étant le seuil haut de rémunération).

Je vous remercie d'étudier la possibilité de versement de cette prime aux agents du SDIS de la Gironde.

En effet, les agents publics subissent eux aussi de plein fouet le contexte inflationniste avec une répercussion majeure sur leur pouvoir d'achat et leur niveau de vie.

Je souhaite vous sensibiliser sur la fait que les agents du SDIS 33 qui pourraient prétendre à cette prime sont majoritairement les personnels administratifs techniques spécialisés (PATS) qui comptent le niveau de rémunération le plus bas de l'établissement.

Leur engagement et leur capacité à servir l'établissement n'étant plus à prouver, ils doivent pouvoir être soutenus financièrement dans ces périodes difficiles.

Certain de l'intérêt que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations .

> Le Secrétaire Général de l'UNSA-SDIS33 Jacques Noaille